

COMMUNE DE MUSSON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :  
LA CHARTE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL DE GAUME  
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES  
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I<sup>ER</sup>)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée sur l'entité.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
19/10/2023	Lundi 6 novembre 2023	Mercredi 20 décembre 2023 A 10h	Carlo UGHI

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 9h à 11h.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Parc naturel de Gaume : <https://parc-naturel-gaume.be/nos-projets/amenagement-du-territoire/>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service urbanisme.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 20 décembre au plus tard) à l'administration communale, Place de l'Abbé Goffinet, 1 à 6750-MUSSON.

MUSSON, le 12/10/2023.

La Directrice générale,  
C. ROSKAM



Par le Collège,



La Bourgmestre,  
S. GUILLAUME



Le Pouvoir organisateur du Parc naturel de Gaume est chargé de réaliser les formalités de participation du public et de consultation prévue aux articles D.57 et D. 29-1 à D.29-24, du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement et de 2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2017 fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la Charte paysagère des Parcs naturels.